BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 41 / 93/ ADP /

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 09 SEPTEMBRE 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BI D)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01 / ADP / du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 13 Décembre 1993 et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt conclu le 09 Septembre 1993 entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement partiel du bitumage de la route Bobo-Dioulasso – Orodara – Frontière du Mali .*

Article 2 : *La Présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou le 13 Décembre 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE /

Le Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple

Dr Bongnessan Arsène YE /